ATT MONITOR
A Project of Control Arms

RAPPORT 2022 ATT MONITOR

RÉSUMÉ

PHOTO DE COUVERTURE :

VÉHICULE BLINDÉ LÉGER DES FORCES DE DÉFENSE NÉO-ZÉLANDAISES

CRÉDIT PHOTO : © FORCES DE DÉFENSE NÉO-ZÉLANDAISES

© 2022 ATT Monitor

Secrétariat de Contrôlez les armes,
223 W 38th Street, #1091

New York, NY, 10018, USA

https://attmonitor.org/fr

ISBN : 978-1-943930-50-0

Attribution : Veuillez citer le travail comme suit :
Secrétariat de Contrôlez les armes (2022).
ATT Monitor 2022, Résumé. New York, 22 août 2022.

Toutes les photos contenues dans cette publication sont fournies gracieusement par Conflict Armament Research, le Département australien de la défense, le Département canadien de la défense nationale, le Département de la défense des États-Unis, les Forces de défense néo-zélandaises, le Ministère de la défense du Royaume-Uni, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Reuters, SAAB et l'Union africaine.

LE PROJET DE L'ATT MONITOR

L'ATT Monitor, un projet indépendant de Contrôlez les armes, a été lancé en janvier 2015 avec le généreux appui des Gouvernements de l'Australie, de l'Autriche, de l'Irlande, de la Norvège, des Pays-Bas et de Trinidad et Tobago.

Le projet fonctionne effectivement comme le mécanisme international de surveillance du Traité sur le commerce des armes (TCA) et sert de source d'information sur la mise en œuvre et le respect de ce dernier. Ses travaux de recherche et d'analyse quantitatifs servent à renforcer les efforts de mise en œuvre du Traité et à améliorer la transparence du commerce des armes classiques.

L'ATT Monitor produit des recherches pour plusieurs publics : les décideurs politiques et les responsables des exportations, la société civile et les organisations internationales, ainsi que les médias et le grand public.

LE RAPPORT ANNUEL DE L'ATT MONITOR

Le rapport annuel 2022 de l'ATT Monitor vise à faire le point sur les pratiques étatiques, à accroître la transparence quant à la mise en œuvre du TCA, à éclairer les travaux des Conférences des États parties (CEP) et des réunions intersessions, et à tenir les États parties responsables de leurs engagements envers le Traité.

Ce résumé présente des informations synthétisées tirées du rapport 2022 de l'ATT Monitor et fournit des exemples d'analyses et de recherches entreprises pour renforcer les efforts de mise en œuvre du Traité.

DES GRENADES À PROPULSION DE 40 MM RÉCUPÉRÉES DE L' ÉTAT ISLAMIQUE EN IRAK.

CRÉDIT PHOTO : © CONFLICT ARMAMENT RESEARCH, BASE DE DONNÉES ITRACE®

LE RAPPORT 2022 DE L'ATT MONITOR – TABLE DES MATIÈRES

L'ÉTAT DU TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES : BILAN ANNUEL, JUIN 2021–MAI 2022 6

CHAPITRE 1 :

Défis, opportunités et perspectives pour promouvoir l'universalisation du TCA 10

CHAPITRE 2 :

Exportations et importations d'armes – Évaluation des rapports annuels 2020 20

CHAPITRE 3 :

Mises à jour des rapports au TCA et enseignements de 2021 26

ALIGNÉE POUR TIRER, UNE BATTERIE D'ARTILLERIE AUTOMOTRICE AS-90 UTILISÉE LORS D'UN EXERCISE D'ENTRAINEMENT.

CRÉDIT PHOTO : © CROWN / SGT. SI LONGWORTH

L'ÉTAT DU TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES : BILAN ANNUEL, JUIN 2021 – MAI 2022

Cet examen fait le point sur la période comprise entre le 1er juin 2021 et le 31 mai 2022, jusqu'au délai de grâce d'une semaine pour la soumission des rapports annuels du Traité sur le commerce des armes (TCA) inclus. Nous explorerons certains des évènements marquants qui ont eu lieu pendant l'année dernière et évaluerons leur impact sur la performance globale des États parties par rapport à l'universalisation et la conformité.

L'UNIVERSALISATION

Ayant ratifié le Traité au cours de l'année dernière, les Philippines sont le seul pays à devenir État partie au TCA entre le 1er juin 2021 et le 31 mai 2022. Il s'agit là d'une avancée positive vers l'universalisation en Asie, région où le taux d'adhésion au TCA reste faible (l'adhésion étant toujours géographiquement inégale à travers le monde).

L'analyse de cette année montre que les progrès vers l'universalisation du Traité sont restés relativement constants, bien que l'année 2021–2022 ait enregistré le nombre d'adhésions et/ou de ratifications le plus faible.

FIGURE 1 - CARTE DES RATIFICATIONS ET DES SIGNATAIRES

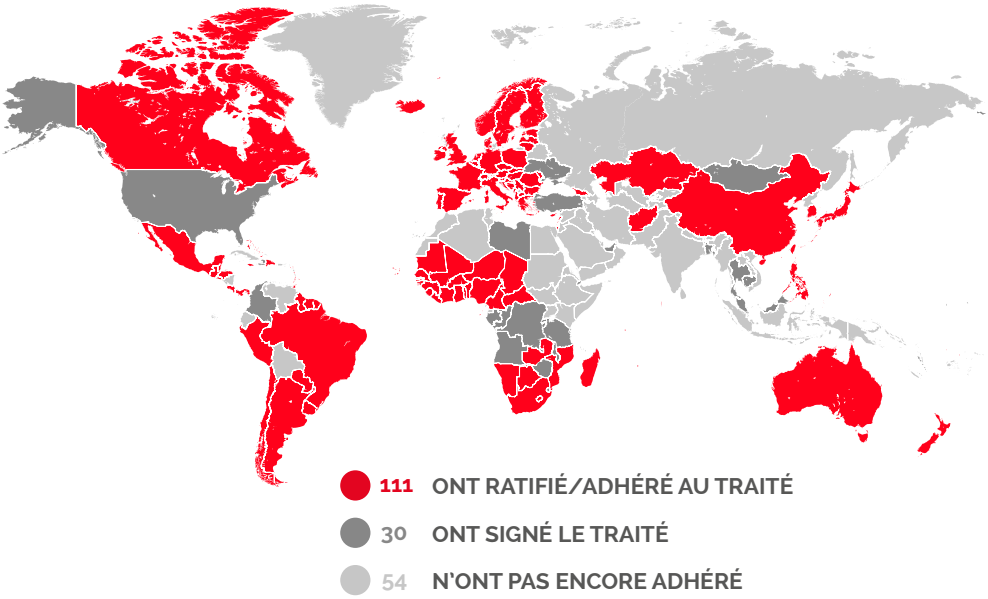

L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS AU TCA EST L'UN DES PRINCIPAUX OUTILS DE TRANSPARENCE DONT DISPOSENT LES ÉTATS PARTIES. LES RAPPORTS ANNUELS SUR LES EXPORTATIONS ET LES IMPORTATIONS NATIONALES D'ARMES RENFORCENT LA TRANSPARENCE DU COMMERCE MONDIAL DES ARMES, FACILITENT L'INSTAURATION DE LA CONFIANCE ET ENCOURAGENT LA RESPONSABILISATION DANS LES DÉCISIONS NATIONALES EN MATIÈRE DE TRANSFERT D'ARMES.

LES RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE RESPECT DES OBLIGATIONS

L'établissement de rapports au titre du TCA est essentiel à la réalisation de son objet et de son but, ainsi qu'à l'accroissement de la transparence dans le commerce mondial des armes plus généralement. Aux termes de l'article 13 du Traité, chaque État partie doit présenter un rapport initial sur les mesures prises pour mettre en œuvre le Traité, ainsi que des rapports annuels sur les exportations et importations nationales.

L'établissement de rapports au TCA est l'un des principaux outils de transparence dont disposent les États parties. Les rapports annuels sur les exportations et les importations nationales d'armes renforcent la transparence du commerce mondial des armes, facilitent l'instauration de la confiance et encouragent la responsabilisation dans les décisions nationales en matière de transfert d'armes. De même, les rapports initiaux, qui décrivent les mesures prises par les États parties pour mettre en œuvre le Traité, éclairent les systèmes de contrôle nationaux et peuvent être utilisés pour identifier et les meilleures pratiques et les lacunes quant à la mise en œuvre.

Les travaux analytiques de l'ATT Monitor ont mis en évidence deux tendances parallèles qui menacent de compromettre la qualité de la transparence et de l'établissement des rapports : une tendance à la baisse quant au respect des obligations en matière d'établissement de rapports au titre de l'article 13, associée à une augmentation du nombre de rapports confidentiels. Dans le rapport de cette année, l'ATT Monitor donne une vue d'ensemble des défis et des opportunités auxquels les pays sont confrontés lorsqu'ils cherchent à aligner leurs systèmes nationaux et à devenir des États parties au TCA, et formule ainsi des recommandations pour améliorer l'inclusion et reconnaître les préoccupations politiques de longue date concernant l'universalisation du TCA. Les chapitres 2 et 3 présentent une analyse plus approfondie de la conformité en matière de l'établissement de rapports, identifient les tendances majeures et mettent en évidence les efforts déployés par les parties prenantes du TCA pour relever les défis en matière d'établissement de rapports.

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS AVAIT LE PROGRAMME LE PLUS AMBITIEUX, CAR CELUI-CI COMPRENAIENT DES EFFORTS POUR CONTINUER À EXAMINER L'EFFICACITÉ DES MODÈLES DE RAPPORT DU TCA AFIN D'ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE DANS LE COMMERCE DES ARMES.

SYSTÈMES ET PROCÉDURES

Les travaux intersessions préalables à la huitième session de la CEP comprenaient deux séries de réunions des Groupes de travail du TCA et des réunions préparatoires informelles en février 2022 et avril 2022.

Les réunions ont eu lieu sous un format hybride afin d'atténuer l'impact des défis liés à la pandémie de COVID-19. Dans l'ensemble, les Groupes de travail et les réunions préparatoires en vue de la CEP8 n'ont pas poursuivi d'objectifs ambitieux. Cependant, les réunions de février et d'avril ont eu une participation diversifiée en personne, grâce à la présence de nombreux délégués parrainés et ont été enrichies par le grand nombre de déclarations des représentants des États du Sud. Le Groupe de travail sur la transparence et l'établissement des rapports avait le programme le plus ambitieux, car celui-ci comprenaient des efforts pour continuer à examiner l'efficacité des modèles de rapport du TCA afin d'accroître la transparence dans le commerce des armes. Les autres Groupes de travail avaient fixé des attentes faibles dans leurs ordres du jour pour les travaux intersessions et il est clair que de nombreux progrès restent à faire dans la mise en œuvre effective de toutes les dispositions du Traité.

LA GUERRE ACTUELLE EN UKRAINE, DÉCLENCHÉE PAR L'INVASION ILLÉGALE DE LA RUSSIE EN FÉVRIER 2022, REPRÉSENTE UN DÉFI ENVERS LA MISE EN ŒUVRE PLEINE ET ENTIÈRE DU TRAITÉ PAR LES ÉTATS PARTIES.

DRESSER LE BILAN – LES ÉTATS PARTIES SATISFONT-ILS LEURS OBLIGATIONS ?

La guerre actuelle en Ukraine, déclenchée par l'invasion illégale de la Russie en février 2022, représente un défi envers la mise en œuvre pleine et entière du Traité par les États parties. L'invasion a été largement condamnée et les alliés avaient promis plus de 68 milliards de dollars en armes et en assistance militaire à l'Ukraine, en mai 2022. Depuis octobre 2021, lorsque la Russie a commencé à rassembler des troupes à sa frontière avec le pays, au moins huit États parties ont livré des armes et de l'aide militaire à l'Ukraine. Néanmoins, même si le pays a le droit de légitime défense et qu'il n'y a aucune preuve que les armes qui lui sont fournies sont utilisées pour commettre de graves violations du droit international, la plupart de ces flux d'armes ont fait l'objet de peu de contrôle.

En outre, malgré un embargo sur les armes imposé par l'UE à la suite de l'invasion de la Crimée par la Russie en 2014, au moins 10 États membres de l'UE (et États parties au TCA) ont continué d'exporter des armes vers la Russie entre 2015 et 2020 en raison d'une lacune dans le libellé de l'embargo.

DES SOLDATS UTILISENT UN SYSTÈME DE MORTIER DE 120MM SUR UN SUPPORT DE MORTIER M1129 PENDANT UN ÉVÈNEMENT DE TIR RÉEL AU CAMP FUJI, AU JAPON.

CRÉDIT PHOTO : © U.S. NAVY / PETTY OFFICER 2ND CLASS CHRISTOPHER LANGE

CHAPITRE 1 : DÉFIS, OPPORTUNITÉS ET PERSPECTIVES POUR PROMOUVOIR L'UNIVERSALISATION DU TCA

Ce chapitre examine les progrès accomplis depuis 2015 quant à l'universalisation du TCA et donne une vue d'ensemble des défis et des possibilités auxquels les pays sont confrontés lorsqu'ils cherchent à devenir parties au TCA. Il décrit les défis politiques, stratégiques, systématiques et institutionnels qui ont entravé l'adhésion au TCA en mettant l'accent sur les cas de la Colombie, du Kenya et de la Malaisie, et aussi en faisant référence à l'expérience des Philippines, qui sont devenus le dernier État partie au TCA en mars 2022. Ce chapitre vise à fournir une description nuancée des défis de l'universalisation et à expliquer pourquoi le processus a été géographiquement inégal. Il se termine par des recommandations visant à continuer de promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre effective du TCA, tout en améliorant l'intégration et la conformité.

DÉFINIR L'UNIVERSALISATION DU TCA

Non seulement le TCA ne définit pas le terme d' « universalisation », mais il y fait rarement référence de façon spécifique. Au lieu de cela, le Groupe de travail sur l'universalisation du Traité (WGTU) a élaboré une définition selon laquelle l'universalisation signifie « l'élargissement de la composition du Traité afin qu'il y ait le plus grand nombre possible d'États parties ». L'universalisation est fondamentale, car un système de réglementation international ne fonctionne que s'il y a suffisamment d'adhérents. Toutefois, lorsqu'on évalue l'universalité d'un traité, le nombre de ses membres n'est pas la seule considération qui devrait s'appliquer. La définition opératoire du Groupe de travail stipule aussi que « l'universalisation signifie à la fois augmenter le nombre d'États parties et veiller à ce que ces derniers respectent leurs obligations ». Comme ces définitions sont complémentaires, ce chapitre intègre les deux dans son analyse.

L'UNIVERSALISATION DU TCA – ÉTAT DES LIEUX

Au 7 juin 2022, il y avait 111 États parties au TCA, 30 signataires et 54 non-signataires. Le rythme d'adhésion au Traité a explosé au cours des trois premières années suivant son adoption, mais a considérablement ralenti depuis. Cette tendance à la baisse met en évidence certaines des lignes de fracture initiales qui sont devenues visibles au cours des négociations du Traité, concernant la partialité politique envers les États du Nord global en termes de normes de

AU 7 JUIN 2022, IL Y AVAIT 111 ÉTATS PARTIES AU TCA, 30 SIGNATAIRES ET 54 NON-SIGNATAIRES. LE RYTHME D'ADHÉSION AU TRAITÉ A EXPLOSÉ AU COURS DES TROIS PREMIÈRES ANNÉES SUIVANT SON ADOPTION, MAIS A CONSIDÉRABLEMENT RALENTI DEPUIS.

comportement adoptées par le TCA, la promotion des règles adoptées par les producteurs d'armes occidentaux comme référence à laquelle tous devraient aspirer, et la priorisation des besoins et des préoccupations des États exportateurs par rapport à ceux des États importateurs. Ces questions ont entraîné des variations considérables dans l'adhésion au TCA aux niveaux régional et sous-régional. Cela explique également en partie pourquoi le nombre d'États parties au TCA est élevé parmi les principaux exportateurs d'armes, mais faible parmi les principaux importateurs. Néanmoins, l'adhésion de la République populaire de Chine au TCA en 2020 et la ratification par les Philippines en 2022 (voir le rapport complet pour une analyse plus approfondie) pourraient donner un nouvel élan à l'universalisation, en particulier dans une région où le niveau d'adhésion demeure faible. De même, les récentes ratifications de Nioué et des Palaos dans le Pacifique et du Liban au Moyen-Orient sont des évènements notables dans la promotion de l'engagement du TCA dans les régions sous-représentées.

PROMOUVOIR L'UNIVERSALISATION DU TCA

Les efforts visant à promouvoir l'universalisation du TCA ont été au cœur des travaux et des discussions de la Conférence des États parties et du Groupe de travail sur l'universalisation du Traité. Ces efforts comprennent, entre autres, des activités de sensibilisation ciblées, l'élaboration de documents dans plusieurs langues et la fourniture d'une assistance par le biais du Fonds d'affectation spéciale volontaire du TCA et du Programme de parrainage du TCA.

EN TANT QUE TITULAIRE DE LA PRÉSIDENCE DE LA CEP8 ET COPRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'UNIVERSALISATION DU TCA, L'ALLEMAGNE A FAIT DE L'UNIVERSALISATION L'UNE DE SES PRINCIPALES PRIORITÉS ET S'EST CONCENTRÉE SUR L'ENGAGEMENT AVEC LES ÉTATS QUI ONT SIGNÉ LE TRAITÉ MAIS QUI NE L'ONT PAS ENCORE RATIFIÉ.

En tant que titulaire de la présidence de la CEP8 et coprésident du Groupe de travail sur l'universalisation du TCA, l'Allemagne a fait de l'universalisation l'une de ses principales priorités et s'est concentrée sur l'engagement avec les États qui ont signé le Traité mais qui ne l'ont pas encore ratifié. Deux constatations préliminaires sont ressorties de cet effort de sensibilisation : premièrement, le fait que certains des plus grands États exportateurs d'armes n'adhèrent pas encore au Traité crée un cycle vicieux pour d'autres États, qui ne sont ainsi pas motivés à rejoindre le TCA. Deuxièmement, les États signataires et les États non-signataires continuent de recenser les besoins d'information et d'assistance technique qui entravent leur adhésion au Traité.

LES DÉFIS ENVERS L'UNIVERSALISATION DU TCA – L'ÉCART ENTRE LA SIGNATURE ET LA RATIFICATION

LES DÉFIS POLITIQUES, SÉCURITAIRES ET STRATÉGIQUES

Dans certains contextes, le contrôle des transferts d'armes n'est pas une priorité politique majeure. Cela signifie que les ressources et la volonté politique seront probablement concentrées dans d'autres domaines d'activité, car les États sont obligés de faire des choix parmi les innombrables menaces auxquelles ils sont confrontés. L'universalisation du TCA à travers toutes les régions du monde exigera donc un appui souple, à long terme, contextuel, prévisible et qui reconnaît également l'impact des dynamiques régionales.

Un autre défi de longue date envers l'universalisation est le fait que les activités diplomatiques et de sensibilisation sont largement menées à partir de Genève, étant donné que les réunions intersessions et les Conférences des États parties se tiennent généralement là-bas. Par conséquent, certains participants ne sont pas en mesure d'y assister ; plus largement, la centralisation des processus et opérations internationaux dans le Nord global peut avoir un impact négatif sur la participation et l'inclusion des États de l'hémisphère sud. En effet, plusieurs pays n'ont pas de mission à Genève et d'autres n'ont que de petites délégations sur place, ce qui peut signifier qu'ils manquent de ressources et de compétences pour participer aux réunions.

LE TCA A LONGTEMPS LUTTÉ CONTRE LE FAIT QUE LES NORMES DE CONFORMITÉ GLOBALE LIÉES À CE DERNIER ONT ÉTÉ FIXÉES EN GRANDE PARTIE PAR LES SYSTÈMES ET PRATIQUES EXISTANTS DES ÉTATS EXPORTATEURS D'ARMES.

En outre, le TCA a longtemps composé avec le fait que les normes de conformité globale liées à ce dernier ont été fixées en grande partie par les systèmes et pratiques existants des États exportateurs d'armes. Le texte du TCA fournit des directives très limitées quant à la situation des États importateurs d'armes, créant un déséquilibre qui sape les efforts visant à socialiser le TCA en tant que norme universelle pouvant bénéficier à tous les États, indépendamment de leurs capacités d'exportation d'armes. À cet égard, le fait que les grands exportateurs continuent de vendre des armes sans respecter les obligations qui leur incombent en vertu du TCA nuit à la conformité dans son ensemble.

PLUSIEURS PAYS DISPOSENT D'UN CADRE LÉGISLATIF SOLIDE, MAIS LEURS SYSTÈMES NATIONAUX NÉCESSITENT UNE RÉVISION COMPLÈTE, Y COMPRIS UN BESOIN GLOBAL DE FORMATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FONCTIONNAIRES POUR EXÉCUTER LES TÂCHES ESSENTIELLES DU TCA.

LES DÉFIS PROCÉDURAUX ET SYSTÉMIQUES

L'inscription à l'ordre du jour parlementaire des amendements législatifs requis pour que les États se conforment au TCA nécessite souvent beaucoup de temps, d'expertise technique et de soutien politique. Un ou plusieurs de ces éléments sont souvent indisponibles, ce qui explique pourquoi plusieurs États signataires et non-signataires tardent à mettre leur cadre législatif en conformité avec le TCA. Plusieurs pays disposent d'un cadre législatif solide, mais leurs systèmes nationaux nécessitent une révision complète, ainsi qu'un effort global de formation et de renforcement des capacités des fonctionnaires pour exécuter les tâches essentielles du TCA.

Le roulement des fonctionnaires, des politiciens et des diplomates est également un défi majeur pour les efforts d'universalisation du TCA. Chaque fois qu'un fonctionnaire, un parlementaire ou un membre du gouvernement qui dirige les efforts visant à faire avancer l'universalisation passe à un rôle différent, cela produit des lacunes immédiates quant à la mémoire institutionnelle, la motivation personnelle et la clarté procédurale. Les cycles électoraux peuvent avoir un effet débilitant car les politiciens qui dirigent ou soutiennent l'adhésion ou la ratification peuvent perdre leurs sièges.

L'USS ANTIETAM À CÔTÉ DU PORTE-AVIONS DE DÉPLOIEMENT AVANCÉ USS RONALD REAGAN DANS LA MER DES PHILIPPINES.

CRÉDIT PHOTO : © U.S. NAVY / PETTY OFFICER 2ND CLASS KAILA PETERS

LA STMA EST GLOBALEMENT CONFORME AUX EXIGENCES DE L'ARTICLE 5 DU TCA EN CE QU'ELLE CONTIENT UNE LISTE DE CONTRÔLE NATIONALE ET IDENTIFIE UNE AUTORITÉ DE CONTRÔLE NATIONALE. LA LOI DÉFINIT DES CONCEPTS CLÉS TELS QUE L'IMPORTATION, L'EXPORTATION, LE TRANSIT, LE TRANSBORDEMENT ET LE COURTAGE QUI S'ALIGNENT SUR LES DÉFINITIONS CORRESPONDANTES DU TCA.

ENCADRÉ 1 : Ratification du TCA – Les Philippines

En mars 2022, les Philippines — le premier pays d'Asie du Sud-Est à signer le TCA en 2013 — ont ratifié le Traité. La capacité du gouvernement philippin à aborder une variété de considérations diplomatiques, politiques et stratégiques montre que des progrès sont possibles, même dans des contextes difficiles.

En tant que signataire, les Philippines ont participé à chaque CEP du TCA et ont constamment fait part de leur intention de le ratifier. Au cours de cette période, le gouvernement, le sénat et les organismes d'exécution compétents du pays se sont engagés dans un processus de renforcement de la coopération interinstitutions, de clarification des responsabilités institutionnelles et de durcissement de la législation afin de s'assurer que le système de contrôle national soit conforme au TCA. Ce travail a été appuyé par des campagnes de plaidoyer menées par les OSC.

La loi de 2015 sur la gestion stratégique du commerce (la STMA) a fourni le cadre législatif pour guider et clarifier la réglementation des transferts d'armes et de munitions par les Philippines. La STMA est globalement conforme aux exigences de l'article 5 du TCA en ce qu'elle contient une liste de contrôle nationale et identifie une autorité de contrôle nationale. La loi définit des concepts clés tels que l'importation, l'exportation, le transit, le transbordement et le courtage qui s'alignent sur les définitions correspondantes du TCA.

Malgré ce retard, l'accent mis sur le développement d'un système de contrôle conforme avant la ratification place les Philippines dès le début dans une position solide pour se conformer aux exigences du TCA.

LA COLOMBIE A PARTICIPÉ AUX NÉGOCIATIONS SUR LE TRAITÉ ET A SIGNÉ LE TCA EN 2013, TENTANT MÊME DE LE RATIFIER DÈS 2014. TOUTEFOIS, LA COUR CONSTITUTIONNELLE A DÉCLARÉ LE PROJET DE LOI INCONSTITUTIONNEL EN RAISON DE PROBLÈMES DE CONFORMITÉ PROCÉDURALE ET LÉGISLATIVE.

ÉTUDE DE CAS – LA COLOMBIE

La Colombie a participé aux négociations sur le Traité et a signé le TCA en 2013, tentant même de le ratifier dès 2014. Toutefois, sa Cour constitutionnelle a déclaré le projet de loi inconstitutionnel en raison de problèmes de conformité procédurale et législative. Les changements électoraux intervenus au cours des années qui ont suivi ont vu la question de la ratification perdre de son importance politique, et le processus s'est mis à stagner du point de vue institutionnel. Ainsi, alors que le processus a été initialement retardé en raison de questions de procédure, le défi actuel est politique. Néanmoins, des efforts sont en cours pour promouvoir la ratification du TCA. Les groupes de la société civile ont poursuivi leurs campagnes de plaidoyer en faveur de la ratification, tandis que la Colombie a également reçu une assistance du Bureau fédéral allemand des affaires économiques et du contrôle des exportations, du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNLIREC) et du Fonds d'affectation spéciale volontaire pour les activités liées au renforcement des capacités de mise en œuvre et de respect du TCA.

TOUTEFOIS, CES DERNIÈRES ANNÉES, LE KENYA A MANIFESTÉ UN INTÉRÊT ACCRU POUR LE TCA, NOTAMMENT EN PARTICIPANT À LA CEP7 ET À LA CEP8 ET EN PRÉSENTANT AVEC SUCCÈS SA DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE VOLONTAIRE, TANDIS QUE LE SOUTIEN DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'ADHÉSION AU TCA EST RESTÉ CONSTANT.

ÉTUDE DE CAS: LE KENYA

Le Kenya a été l'un des principaux partisans du Programme d'action des Nations Unies et a joué un rôle important dans la préparation des négociations sur le TCA. Toutefois, en dépit de son soutien actif, il n'a ni signé ni ratifié le Traité. Les obstacles à la ratification sont à la fois administratifs et politiques. Sur le plan politique, le Ministère de la défense a mis en garde contre le fait que le TCA va à l'encontre des intérêts nationaux en matière de production d'armes, en dépit des dispositions du TCA qui soulignent le respect de l'intérêt légitime des États à acquérir des armes classiques. Sur le plan administratif, le taux élevé de rotation des fonctionnaires dans les principaux ministères et la faible priorité accordée au TCA ont également freiné les progrès. Une dernière difficulté pourrait être liée à la priorisation par le Kenya d'autres instruments internationaux relatifs aux armes classiques, tels que le Programme d'action des Nations Unies. Toutefois, ces dernières années, le Kenya a manifesté un intérêt accru pour le TCA, notamment en participant à la CEP7 et à la CEP8, et en présentant avec succès sa demande de financement au Fonds d'affectation spéciale volontaire, tandis que le soutien de la société civile à l'adhésion au TCA est resté constant.

LA DYNAMIQUE RÉGIONALE D'ASEAN A ÉGALEMENT JOUÉ UN RÔLE, CAR LA MALAISIE NE VOULAIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN CAS PARTICULIER DANS LA RÉGION, BIEN QUE LA RÉCENTE ADHÉSION DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE ET LA RATIFICATION DES PHILIPPINES POURRAIENT DONNER UNE CERTAINE IMPULSION À LA RATIFICATION POUR CE PAYS.

ÉTUDE DE CAS – LA MALAISIE

La Malaisie s'est engagée positivement envers le TCA dès le début des négociations et a signé le Traité en 2013. Toutefois, le pays n'a pas encore ratifié le Traité pour des raisons essentiellement politiques. À l'heure actuelle, le TCA ne figure pas au premier rang des priorités politiques de la Malaisie, en grande partie parce que le pays est convaincu que ses systèmes existants sont adaptés à son objectif actuel et qu'ils sont généralement conformes aux exigences du TCA. La dynamique régionale d'ASEAN a également joué un rôle, car la Malaisie ne voulait pas être considérée comme un cas particulier dans la région, bien que la récente adhésion de la République populaire de Chine et la ratification des Philippines pourraient donner une certaine impulsion à la ratification pour ce pays. La Malaisie a bénéficié d'activités de coopération et d'assistance technique pour faciliter la ratification du TCA ces dernières années, développées en partenariat avec le projet de sensibilisation au TCA de l'UE et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, entre autres, et avec de partenaires de confiance de la société civile tels que Contrôlez les armes, Non-Violence International Southeast Asia et le Centre de politique de sécurité de Genève.

LA RECHERCHE D'UN JUSTE ÉQUILIBRE ENTRE CES OBJECTIFS D'UNIVERSALISATION PEUT AVOIR UN IMPACT CONSIDÉRABLE SUR LE SUCCÈS GLOBAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU TRAITÉ.

BIEN QU'IL SOIT PARTICULIÈREMENT DIFFICILE D'ÉVALUER LES EFFETS DE L'UNIVERSALISATION PAR RAPPORT À LA CONFORMITÉ ET VICE-VERSA, CERTAINS INDICATEURS, TELLE QUE LA CONFORMITÉ AUX OBLIGATIONS D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS, PEUVENT NOUS AIDER À MIEUX COMPRENDRE COMMENT CETTE DYNAMIQUE SE DÉROULE.

L'UNIVERSALISATION N'EST PAS UNE FIN EN SOI

Comme indiqué plus haut, l'universalisation peut être définie comme un travail entrepris pour accroître le nombre d'États parties ou pour assurer que les États parties puissent s'acquitter de leurs obligations en vertu du Traité — ou des deux. Ces deux objectifs sont néanmoins en tension. L'un vise uniquement à accroître le nombre d'États parties (ciblant ainsi la quantité), tandis que l'autre cherche à renforcer la mise en œuvre et le respect du TCA (ciblant ainsi la qualité). La recherche d'un juste équilibre entre ces objectifs d'universalisation peut avoir un impact considérable sur le succès global de la mise en œuvre du Traité.

Rien ne porte à croire qu'une simple augmentation du nombre d'États parties renforcera l'adhésion au TCA. Au contraire, le fait de cibler les ratifications et les adhésions sans renforcer les systèmes nationaux pourrait saper l'objet et le but du Traité. Pour certains États, l'adhésion au TCA nécessitera la création d'un système national de contrôle des armes qui n'existait pas auparavant. Pour d'autres, l'adhésion au TCA nécessitera le passage, par exemple, d'un mécanisme d'évaluation des risques liés à l'exportation d'armes qui privilégie le profit économique, à un mécanisme qui accorde la priorité aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

Bien qu'il soit particulièrement difficile d'évaluer les effets de l'universalisation par rapport à la conformité et vice-versa, certains indicateurs, telle que la conformité aux obligations d'établissement de rapports, peuvent nous aider à mieux comprendre comment cette dynamique se déroule.

LA MISSION DES NATIONS UNIES EN COLOMBIE ENTREPOSENT DES ARMES INDIVIDUELLES ENREGISTRÉES.

CRÉDIT PHOTO : © UN PHOTO / LAURA SANTAMARIA

CHAPITRE 2 : EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS D'ARMES – ÉVALUATION DES RAPPORTS ANNUELS 2020

L'analyse des rapports annuels 2020 présentée dans ce chapitre examine le respect des obligations en matière d'établissement de rapports au titre de l'alinéa 3 de l'article 13, et évalue les rapports qui contribuent aux buts et objectifs du Traité ainsi qu'à un niveau plus élevé de transparence. Dans l'ensemble, l'analyse des rapports annuels 2020 montre que le progrès en matière de rapports efficaces et transparents demeure décevant. Bien qu'un groupe d'États parties se soient montrés résolus à présenter des rapports au public, l'absence de rapports efficaces de la part de nombreux autres est préoccupante, car la présentation de rapports est vitale pour l'application du Traité.

CONFORMITÉ AVEC LES OBLIGATIONS DE DÉCLARATION SOUS L'ARTICLE 13.3 DU TCA

Aux termes de l'article 13.3 du TCA, les États parties doivent présenter un rapport annuel sur leurs exportations et importations d'armes avant le 31 mai de chaque année. L'ATT Monitor considère qu'un rapport annuel est conforme à ces exigences s'il :

1. Est soumis au Secrétariat du TCA.
2. Est soumis à temps (dans un délai d'une semaine à compter de la date limite du 31 mai).
3. Comprend à la fois les exportations et les importations d'armes classiques visées à l'article 2.1 et/ou les rapports « néant » pertinents indiquant qu'aucune arme n'a été transférée.

Au total, 105 États parties étaient tenus de présenter un rapport annuel sur leurs importations et exportations en 2020. Seulement 60 rapports ont été soumis à la date limite de l'ATT Monitor, contre 62 pour 2019. Il s'agit donc d'une baisse du taux de présentation des rapports, qui est passé de 64 % à 57 %, en partie parce que cinq des huit pays qui devaient présenter leur premier rapport annuel en 2021 ne l'ont pas fait.

Seuls 46 États parties (44 %) se sont acquittés de leurs obligations en matière de présentation de rapports pour les transferts qui ont eu lieu en 2020.

SEULS 28 ÉTATS PARTIES (27 %) ONT REMPLI LES CRITÈRES SUSMENTIONNÉS ET ONT PRÉSENTÉ DES RAPPORTS POUR 2020 QUI ÉTAIENT VÉRITABLEMENT TRANSPARENTS. LE POURCENTAGE DE RAPPORTS SIGNIFICATIVEMENT TRANSPARENTS A DIMINUÉ CHAQUE ANNÉE DEPUIS LE DÉBUT DES RAPPORTS, PASSANT DE 46 % EN 2015 À 27 % EN 2020.

RÉALISATION DES BUTS ET OBJECTIFS DU TRAITÉ EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE

L'ATT Monitor estime que, pour être véritablement transparent et contribuer aux buts et objectifs du TCA, un rapport annuel devrait au minimum :

1. Être soumis et mis à la disposition du public sur le site Web du Secrétariat du TCA.
2. Fournir des informations ventilées par type d'arme.
3. Fournir des renseignements ventilés par importateur/exportateur.
4. Indiquer si les données de transfert concernent des autorisations ou des transferts réels (ou les deux).
5. Indiquer le nombre d'unités ou la valeur financière (ou les deux) pour chaque type d'arme.

Seuls 28 États parties (27 %) ont rempli les critères susmentionnés et ont présenté des rapports pour 2020 qui étaient véritablement transparents. Le pourcentage de rapports significativement transparents a diminué chaque année depuis le début des rapports, passant de 46 % en 2015 à 27 % en 2020.

FIGURE 2 – NOMBRE ET POURCENTAGE DE RAPPORTS ATTENDUS QUI SONT VÉRITABLEMENT TRANSPARENTS

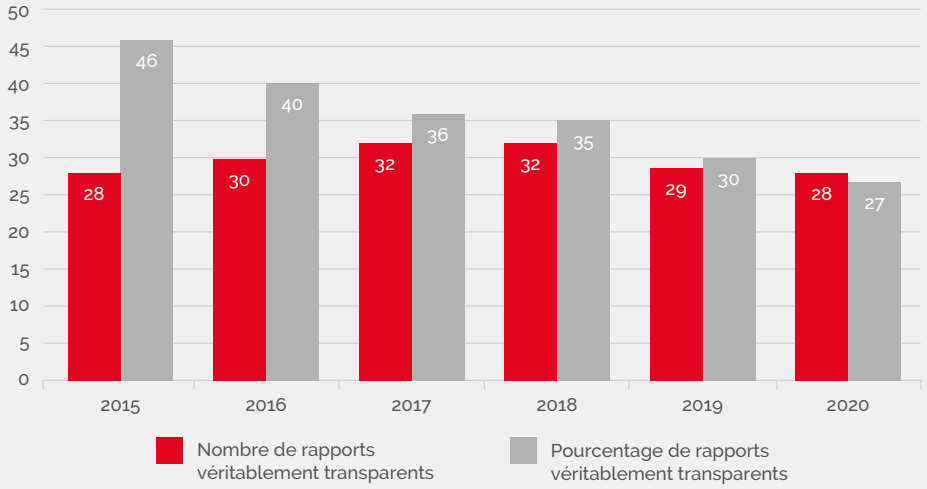

PARFAITE CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DE L'ARTICLE 13.3 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS ET LA RÉALISATION DES BUTS ET OBJECTIFS DU TRAITÉ EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE

Seuls 25 États parties (24 %) tenus de soumettre un rapport en 2020 en ont soumis un qui était à temps, accessible au public et véritablement transparent.

LORSQUE LES DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES, LA QUANTITÉ, LE TYPE, LA DESTINATION ET/OU L'ORIGINE DES ARMES SONT DISSIMULÉS, ET IL DEVIENT IMPOSSIBLE DE SAVOIR QUELLES ARMES ONT ÉTÉ TRANSFÉRÉES ET VERS QUI.

Encadré 2 : Agrégation des transferts d'armes

L'agrégation des données est une des raisons les plus fréquentes pour laquelle les rapports accessibles au public ne satisfont pas aux critères minimaux de transparence véritable. Lorsque les données sont trop agrégées, la quantité, le type, la destination et/ou l'origine des armes sont dissimulés, et il devient impossible de savoir quelles armes ont été transférées et vers qui. En outre, l'agrégation rend difficile ou impossible de déterminer si un État partie a respecté ses engagements au titre du Traité. L'agrégation des données a été identifiée dans neuf des rapports publics de 2020 (21 %).

En 2020, l'agrégation fut uniquement utilisée pour les transferts d'armes légères et de petit calibre. Une méthode utilisée pour agréger les données dans les rapports de 2020 a été de regrouper plusieurs catégories d'armes, ce qui a pour effet de masquer le nombre réel d'armes transférées. Une deuxième méthode utilisée pour agréger les données était de regrouper ensemble les exportateurs et les importateurs. Le pourcentage de rapports annuels qui ventilent tous les types d'armes par importateur ou exportateur est passé de 66 % des rapports en 2015 à 82 % des rapports en 2020. Toutefois, la proportion de rapports dans lesquels tous les transferts ont été ventilés par type et sous-catégorie d'armes a fluctué sans qu'il y ait de tendance générale à la hausse ou à la baisse.

LES ÉTATS PARTIES SONT ENCOURAGÉS À FOURNIR DAVANTAGE D'INFORMATIONS POUR CONTRIBUER À UN NIVEAU DE TRANSPARENCE ENCORE PLUS ÉLEVÉ. CELA EST CONFIRMÉ PAR PLUSIEURS DISPOSITIONS DU TRAITÉ.

UN NIVEAU DE TRANSPARENCE PLUS ÉLEVÉ

Les États parties sont encouragés à fournir davantage d'informations pour contribuer à un niveau de transparence encore plus élevé. Cela est confirmé par plusieurs dispositions du Traité. L'alinéa 3 de l'article 5, par exemple, encourage les États parties à appliquer les dispositions du Traité, notamment en ce qui concerne l'établissement de rapports, à la gamme la plus large d'armes classiques.

L'ATT Monitor considère qu'un rapport annuel comprend des informations qui contribuent à une plus grande transparence si, par exemple, les États parties fournissent des descriptions et/ou des commentaires sur les transferts signalés, incluent « 0 », « néant », «/» ou toute indication qu'aucun transfert n'a été effectué dans les catégories d'armes pertinentes ou incluent tout autre type d'informations supplémentaires (voir le rapport pour la méthodologie complète).

Soixante-sept pour cent des rapports de 2020 qui sont accessibles au public contenaient des descriptions de certains ou de tous les transferts. Dix-sept États parties ont systématiquement inclus des descriptions d'au moins une partie de leurs transferts dans chaque rapport qu'ils étaient tenus de soumettre. Cinquante-sept pour cent des rapports contenaient des commentaires sur une partie ou la totalité des transferts. Neuf États parties ont systématiquement inclus des observations sur au moins une partie de leurs transferts dans chaque rapport qu'ils étaient tenus de soumettre.

SEIZE ÉTATS PARTIES SE SONT ACQUITTÉS DE LEURS OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS AU TITRE DE L'ALINÉA 3 DE L'ARTICLE 13, FOURNISSANT DANS LEURS RAPPORTS ANNUELS DES INFORMATIONS ALLANT AU-DELÀ DU MINIMUM NÉCESSAIRE POUR CONTRIBUER À LA RÉALISATION DES BUTS ET OBJECTIFS DU TCA ÉNONCÉS À L'ARTICLE PREMIER, ET EN FOURNISSANT DES INFORMATIONS EN FAVEUR D'UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE.

LES RAPPORTS LES PLUS TRANSPARENTS

Seize États parties se sont acquittés de leurs obligations en matière d'établissement de rapports au titre de l'alinéa 3 de l'article 13, fournissant dans leurs rapports annuels des informations allant au-delà du minimum nécessaire pour contribuer à la réalisation des buts et objectifs du TCA énoncés à l'article premier, et en fournissant des informations en faveur d'une plus grande transparence. Trois d'entre eux (le Mexique, le Monténégro et le Pérou) ont fourni le plus grand nombre d'informations en faveur d'une plus grande transparence. Tous les trois ont entièrement ventilé les données par type d'arme, importateur et exportateur, nombre d'unités et transferts réels ou autorisés. Le Mexique et le Pérou ont inclus des commentaires pour tous les transferts, tandis que le Monténégro a inclus des commentaires sur la plupart. Les trois rapports ont fourni des descriptions pour tous les transferts énumérés. En outre, le Monténégro a indiqué qu'aucun transfert n'avait eu lieu pour une catégorie d'armes particulière.

CHAQUE PROFIL FOURNIT DES DONNÉES SUR LES PRINCIPAUX PARAMÈTRES DE MESURE DES PRATIQUES D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS (SOUMISSION DE RAPPORTS PUBLICS, LIVRAISON DES RAPPORTS EN TEMPS OPPORTUN, RÉTENTION D'INFORMATIONS SENSIBLES) AINSI QU'UN RÉSUMÉ DES BONNES PRATIQUES ET DES DOMAINES À AMÉLIORER.

PROFIL DE PAYS

En ventilant notre analyse des rapports de 2020 en fonction de chaque pays visé, nous avons l'intention de fournir des résultats facilement comparables et pertinents au niveau national pour guider les pratiques futures. Le chapitre 2 comprend des profils de pays pour chaque État partie tenu de soumettre un rapport annuel au TCA pour l'année 2020. Chaque profil fournit des données sur les principaux paramètres de mesure des pratiques d'établissement de rapports (soumission de rapports publics, livraison des rapports en temps opportun, rétention d'informations sensibles) ainsi qu'un résumé des bonnes pratiques et des domaines à améliorer. Les profils nationaux contiennent également un résumé des transferts signalés par chaque État partie, mettant l'accent sur des informations comparables de base telles que le nombre et le statut des partenaires d'exportation / d'importation et soulignant les transferts les plus importants déclarés par l'État partie en question en 2020.

ENTRAÎNEMENT AU TIR RÉEL DE L'ARMÉE AUSTRALIENNE SUR UN SYSTÈME D'ARMES À DISTANCE MK2.

CRÉDIT PHOTO : © COMMONWEALTH OF AUSTRALIA, DEPARTMENT OF DEFENCE / JONATHAN GOEDHART

UN SOLDAT PRÉPARE UN FUSIL SANS RECUL CARL GUSTAF LORS D'UN ÉVÈNEMENT D'ENTRAÎNEMENT MULTINATIONAL EN POLOGNE.

CRÉDIT PHOTO : © U.S. ARMY / SPC. HUBERT D. DELANY III

CHAPITRE 3 : MISES À JOUR DES RAPPORTS AU TCA ET ENSEIGNEMENTS DE 2021

Ce chapitre présente une analyse préliminaire des rapports annuels pour l'année 2021, ainsi que des mises à jour sur les rapports initiaux et la mise en œuvre au cours de l'année écoulée. La tendance vers la présentation de rapports confidentiels continue de poser un problème quant à l'objectif de transparence. Cette tendance est tout aussi inquiétante pour les rapports annuels que pour les rapports initiaux, car les rapports confidentiels posent un défi quant à l'identification des exportations et des importations mondiales d'armes et empêchent la comptabilité publique des ventes d'armes et ainsi que l'identification de transferts irresponsables.

MISSILES JAVELIN TIRÉS PENDANT UNE RÉPÉTITION DE COMBAT À TIR RÉEL AU CAMP DE FORMATION INTERARMES DE FUJI, AU JAPON.

CRÉDIT PHOTO : © US NAVY / LANCE CPL. JONATHAN WILLCOX

110 ÉTATS PARTIES ÉTAIENT TENUS DE PRÉSENTER LEURS RAPPORTS ANNUELS SUR LES EXPORTATIONS ET LES IMPORTATIONS D'ARMES. QUARANTE-QUATRE D'ENTRE EUX L'ONT FAIT AU 7 JUIN 2022, CE QUI CORRESPOND À UN TAUX DE RESPECT DES DÉLAIS DE 40 %.

VINGT-HUIT ÉTATS PARTIES N'ONT JAMAIS PRÉSENTÉ DE RAPPORT ANNUEL, BIEN QU'ILS AIENT ÉTÉ TENUS DE LE FAIRE PENDANT UNE OU PLUSIEURS ANNÉES (À L'EXCLUSION DES ÉTATS PARTIES QUI ÉTAIENT TENUS DE PRÉSENTER UN RAPPORT POUR LA PREMIÈRE FOIS CETTE ANNÉE). CELA REPRÉSENTE UNE LÉGÈRE AUGMENTATION PAR RAPPORT AUX 26 ÉTATS PARTIES QUI NE S'ÉTAIENT JAMAIS CONFORMÉS À L'OBLIGATION DE SOUMETTRE DES RAPPORTS AU COURS DES DEUX ANNÉES PRÉCÉDENTES.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE DES RAPPORTS ANNUELS DE 2021

Pour l'année 2021, 110 États parties étaient tenus de présenter leurs rapports annuels sur les exportations et les importations d'armes. Quarante-quatre d'entre eux l'ont fait au 7 juin 2022, ce qui correspond à un taux de respect des délais de 40 %. Il s'agit du deuxième taux le plus faible de respect des délais au cours des sept années de déclaration annuelle en vertu du Traité, supérieur seulement à celui de la première année de la pandémie de COVID-19.

Quatorze des États parties qui ont présenté leur rapport à temps cette année ont rendu leur rapport annuel 2021 confidentiel, ce qui représente 32 % des rapports soumis dans les délais. En comparaison, 28 % des rapports livrés dans les délais en 2020 et 17 % des rapports livrés dans les délais en 2019 avaient été marqués comme confidentiels. Au moins quatre États parties ont modifié leur mode de présentation de rapports pour choisir la confidentialité.

Vingt-huit États parties n'ont jamais présenté de rapport annuel, bien qu'ils aient été tenus de le faire pendant une ou plusieurs années (à l'exclusion des États parties qui étaient tenus de présenter un rapport pour la première fois cette année). Cela représente une légère augmentation par rapport aux 26 États parties qui ne s'étaient jamais conformés à l'obligation de soumettre des rapports au cours des deux années précédentes.

Du côté positif, 17 États parties ont présenté tardivement leur rapport annuel pour 2020. Cinq d'entre eux (l'Afrique du Sud, la Barbade, le Cameroun, El Salvador et Madagascar) ont également présenté des rapports annuels tardifs pour les années précédentes. Au cours de l'année écoulée, la Barbade a présenté les quatre rapports annuels attendus après des années de non-conformité, couvrant ses exportations et importations d'armes de 2016 à 2020. En outre, l'Afrique du Sud a non seulement soumis son rapport annuel pour l'année 2021 avant la date limite effective du 7 juin 2022, mais a également soumis ses rapports annuels pour 2019 et 2020.

L'approche de la Barbade et de l'Afrique du Sud consistant à présenter leurs rapports en retard constitue un exemple de bonne pratique visant à améliorer le respect des exigences du TCA en matière de présentation de rapports et témoigne d'un engagement positif en faveur de la transparence dans le commerce mondial des armes.

ALORS QUE LES ÉTATS PARTIES SONT TENUS DE SOUMETTRE LEURS RAPPORTS INITIAUX DANS LA PREMIÈRE ANNÉE SUIVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU TCA DANS LEUR PAYS, PRÈS D'UN QUART DES PAYS DEVANT PRÉSENTER UN RAPPORT NE L'ONT PAS ENCORE FAIT, ET LES DEUX TIERS ONT PLUS DE QUATRE ANS DE RETARD PAR RAPPORT À LEUR DATE LIMITE DE SOUMISSION DES RAPPORTS INITIAUX.

MISES À JOUR CONCERNANT LES RAPPORTS INITIAUX AU TCA ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU TRAITÉ

Les rapports initiaux peuvent être des outils précieux pour comprendre, surveiller et évaluer la façon dont les États parties interprètent et mettent en œuvre leurs obligations découlant du TCA. Alors que les États parties sont tenus de soumettre leurs rapports initiaux dans la première année suivant l'entrée en vigueur du TCA dans leur pays, près d'un quart des pays devant présenter un rapport ne l'ont pas encore fait, et les deux tiers ont plus de quatre ans de retard par rapport à leur date limite de soumission des rapports initiaux.

Ce chapitre offre une mise à jour sur l'état des rapports initiaux du TCA au 7 juin 2022. Il donne un aperçu des rapports initiaux soumis ou mis à jour au cours de l'année écoulée, examine l'état actuel du respect de l'obligation de présenter des rapports initiaux, et considère les efforts déployés par le Groupe de travail du TCA sur la transparence et l'établissement de rapports et le Secrétariat du TCA pour améliorer les rapports initiaux. En outre, ce chapitre donne un bref aperçu de l'inclusion dans les rapports initiaux des contrôles après expédition et de la vérification sur place, qui est le thème de la huitième Conférence des États parties.

Cinq États parties (l'Afghanistan, la Namibie, Nioué, la République populaire de Chine et Sao Tomé-et-Principe) étaient tenus de soumettre leur rapport initial depuis le 7 juin 2021, date butoir fixée pour le rapport annuel de l'ATT Monitor de l'année dernière. Au 7 juin 2022, seule la République populaire de Chine l'avait fait. Quatre autres États parties (le Botswana, la Grenade, le Guatemala et le Niger) ont soumis leurs rapports initiaux au Secrétariat du TCA en retard au cours de l'année écoulée.

SUR LES CINQ ÉTATS PARTIES QUI ONT SOUMIS LEUR RAPPORT INITIAL AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE, SEUL LE NIGER A CHOISI DE LE RENDRE PUBLIC.

Sur les cinq États parties qui ont soumis leur rapport initial au cours de l'année écoulée, seul le Niger a choisi de le rendre public. Le Botswana, la Grenade, le Guatemala et la République populaire de Chine ont soumis des rapports initiaux confidentiels, qui ne sont accessibles qu'au Secrétariat du TCA et aux autres États parties.

L'article 13.1 du Traité impose aux États parties de mettre à jour leurs rapports initiaux et de fournir au Secrétariat du TCA des informations « sur toute nouvelle mesure prise en vue de la mise en œuvre du présent Traité, le cas échéant ». À ce jour, seuls six États parties (la Hongrie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Roumanie, la Slovénie et la Suède) ont soumis un rapport initial mis à jour au Secrétariat du TCA. La Roumanie a été le seul État partie à soumettre un rapport initial mis à jour depuis la publication du rapport annuel 2021 de l'ATT Monitor. Elle a fait état des modifications apportées en 2021 à sa législation primaire et secondaire, en utilisant les suivis des modifications et l'annexe du rapport pour indiquer clairement où les informations avaient été mises à jour.

LA MISSION DE L'ONU EN COLOMBIE CONCLUANT LE PROCESSUS D'EXTRACTION DE TOUTES LES ARMES ET LES MUNITIONS DES 26 CAMPS FARC-EP (FORCES ARMÉES REVOLUTIONNAIRES DE COLOMBIE / ARMEE POPULAIRE).

CRÉDIT PHOTO : © PHOTO ONU / HECTOR LATORRE

UN EXAMEN DES RAPPORTS INITIAUX ACCESSIBLES AU PUBLIC SOUMIS AU 7 JUIN 2022 SUGGÈRE QUE LES ÉTATS PARTIES METTENT DAVANTAGE L'ACCENT SUR LES CONTRÔLES PRÉALABLES AU TRANSFERT QUE SUR LES CONTRÔLES POSTÉRIEURS AU TRANSFERT.

AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE, NOUS AVONS VU CERTAINS DÉVELOPPEMENTS HEUREUX EN CE QUI CONCERNE LES RAPPORTS INITIAUX TELS QU'EXIGÉS PAR LE TCA, Y COMPRIS LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS NOUVEAUX, MIS À JOUR ET/OU ATTENDUS DEPUIS LONGTEMPS, AINSI QUE L'ADOPTION DE RÉVISIONS UTILES AU MODÈLE DE RAPPORT INITIAL.

Encadré 3 : Contrôles après expédition et vérifications sur place

La présidence allemande a choisi comme thème de la huitième Conférence des États parties les contrôles après expédition et les vérifications sur place. Dans leurs rapports initiaux, 18 États parties ont décrit la mise en œuvre de ce genre de mesures de réglementation.

Un examen des rapports initiaux accessibles au public soumis au 7 juin 2022 suggère que les États parties mettent davantage l'accent sur les contrôles préalables au transfert que sur les contrôles postérieurs au transfert. Le nombre d'États parties qui décrivent l'utilisation de contrôles postérieurs au transfert ou de vérifications sur place est bien inférieur, et les mentions explicites de « contrôles postérieurs au transfert » et de « vérifications sur place » sont relativement peu fréquentes.

Les États parties qui ont mentionné des contrôles après expédition ont décrit leurs pratiques et mesures de diverses manières. Ils ont souvent fait référence à l'utilisation de certificats de vérification de livraison ou de documents semblables pour confirmer que les armes transférées ont été livrées à un utilisateur final autorisé. Dans certains cas, les États parties peuvent exiger que des registres soient tenus ou fournis sur demande pour faciliter les contrôles après expédition. Enfin, certains États parties ont fourni des exemples de contrôles après l'expédition qui peuvent être appliqués longtemps après la livraison.

Au cours de l'année écoulée, nous avons vu certains développements heureux en ce qui concerne les rapports initiaux tels qu'exigés par le TCA, y compris la présentation de rapports nouveaux, mis à jour et/ou attendus depuis longtemps, ainsi que l'adoption de révisions utiles au modèle de rapport initial. Toutefois, le faible taux de respect des obligations en matière d'établissement de rapports initiaux par les nouveaux États parties au Traité, la présentation de rapports confidentiels par la plupart des nouveaux États parties et le nombre limité d'États parties soumettant des rapports initiaux actualisés en cas de modification de leurs systèmes nationaux de contrôle continuent de compromettre la présentation des rapports initiaux.

LES TROUPES AMÉRICAINES S'ENTRAÎNENT AU TIR RÉEL PENDANT L'EXERCISE PRÉPARATIF «ROCK DAWN» EN LETTONIE.

CRÉDIT PHOTO : © US ARMY / SGT. LUKE MICHALSKI

ATT MONITOR
A Project of Control Arms

www.attmonitor.org